
Ville de
Pont-Rouge



AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 529-2018

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Me Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 28 juin 2018 a adopté le règlement numéro 529-2018 portant le titre de :

«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 991 300\$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE, D'ACQUEDUC ET D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE À RÉALISER DANS LE SECTEUR DE LA PHASE 9-A»

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 15 août 2018.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 16 AOÛT 2018.

La greffière,



Me Esther Godin